

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 avril 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

LE RENVOI DE LA QUESTION DE LA PROSTITUTION AU COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion qui, j'en suis persuadée, obtiendra l'appui du secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Peterson). En raison des problèmes croissants que pose la prostitution dans l'ouest de Vancouver et dans d'autres villes canadiennes, comme il importe de trouver des solutions à ces problèmes au plus tôt, étant donné que c'est au comité qu'on décidera exactement comment étudier le rapport sur la question, je propose, appuyée par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre ordonne au comité permanent de la justice et des questions juridiques d'étendre son étude bill C-53 à tous les moyens légaux d'interdire la sollicitation publique à des fins de prostitution, y compris les articles 195.1 et 171 du Code criminel du Canada, de même que les diverses lois provinciales et règlements municipaux actuellement en vigueur à cet égard, et d'y inclure l'audition et l'examen des vues des personnes et organismes concernés.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

LA CHAUSSURE—LA RÉINTÉGRATION DES CHAUSSURES EN CUIR À L'INTÉRIEUR DU QUOTA GLOBAL D'IMPORTATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale (M. Gray) a laissé entendre plusieurs fois à la Chambre que, après mûre réflexion, il annoncerait si la chaussure de cuir sera comprise à nouveau dans le quota global. Étant donné l'incertitude intolérable dans laquelle se trouvent des milliers de travailleurs du secteur canadien de la chaussure dont la survie économique dépend de la décision du ministre de protéger des emplois canadiens au moment où la politique du

ministre des Finances (M. MacEachen) contribue à en supprimer des milliers, je propose, avec l'appui du député de Scarborough-Est (M. Gilchrist):

Que le ministre fasse savoir immédiatement sa décision de contourner à nouveau la chaussure de cuir et qu'il se préoccupe des gens dont l'emploi est gravement compromis.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Bien que la croissance économique du Canada ait atteint son niveau le plus bas depuis plusieurs décennies, le premier ministre (M. Trudeau) a refusé de répondre hier, pendant la période prévue à cette fin, à toutes les questions de caractère économique. Je propose donc, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que le premier ministre fasse une déclaration à l'appel des motions pour présenter aux Canadiens les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour redresser l'économie du pays, sinon qu'il reconnaisse son indifférence ou son incompétence à cet égard et tente un effort suprême pour amorcer la reprise économique en remettant sa démission le plus rapidement possible.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

POSTES CANADA

LES TARIFS POSTAUX POUR LES ŒUVRES DE BIENFAISANCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une affaire pressante. Je propose, appuyé par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de veiller à l'établissement de tarifs postaux particuliers pour les œuvres de bienfaisance sans but lucratif au Canada, en reconnaissance des services qu'ils rendent et du rôle important que jouent leurs bénévoles en faveur de leur milieu, de leur pays et de la qualité de la vie.